

Les accords nord-américains de coopération

dans les domaines du travail et de l'environnement

Négociés et mis en application parallèlement à l'ALENA, les accords de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement visent à faciliter la collaboration entre les pays signataires et à favoriser l'application efficace des lois et règlements de chaque pays.

T r a v a i l

« L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail met en évidence la conviction du gouvernement du Canada, selon laquelle les ententes commerciales doivent aller de pair avec le développement social et l'amélioration des niveaux de vie. Il établit également un cadre permettant au Canada, aux États-Unis et au Mexique d'unir leurs efforts en vue de la promotion et de la protection de principes fondamentaux dans les domaines des relations de travail, des normes d'emploi, et de la santé et de la sécurité au travail. »

L'honorable Claudette Bradshaw
Ministre du Travail

La Commission de coopération dans le domaine du travail a été créée en 1994 par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT) afin de favoriser la collaboration sur les questions relatives au travail entre les pays signataires de l'ALENA et de promouvoir l'application efficace des lois nationales dans ce domaine. La Commission se compose du Conseil des ministres (où siègent les ministres du travail des trois pays) et du secrétariat situé à Dallas, au Texas. La Commission a un site web (www.naalc.org).

Le Secrétariat assure le soutien administratif, technique et opérationnel du Conseil et il est chargé de l'exécution d'un programme de travail annuel. Des bureaux administratifs nationaux, qui relèvent des ministères du travail de chacun des trois pays, servent de points de coordination pour l'application de l'ANACT. Cette année, le programme de travail de l'ANACT est axé sur la santé et la sécurité au travail, l'emploi et la formation professionnelle, la législation du travail, les droits des travailleurs et la productivité de la main-d'œuvre.

La dernière réunion des ministres a eu lieu en octobre 1998 à Charlottetown. Ils y ont fait l'examen complet du fonctionnement et de l'efficacité de l'ANACT quatre ans après son entrée en vigueur. Les conclusions de cet